Grand Est

Service connaissance et développement durable

Nº 31 Fév 2018

<u> construction</u> **ONNAISSANCE**



Bilan trimestriel de la construction neuve

Construction de logements Résultats à fin décembre 2017

Logements autorisés

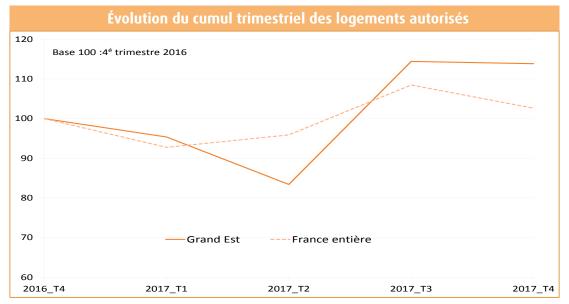
La croissance des autorisations de construction de logements dans la région Grand Est ralentit au dernier trimestre 2017: le nombre de logements autorisés est stable par rapport au 3e trimestre. En cumul annuel, 29 400 logements ont été autorisés à la construction dans la région en 2017, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année 2016. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une progression de 8 %.

Au niveau départemental, la dynamique régionale est portée principalement par les départements les plus urbanisés : +2 % dans le Bas-Rhin, +4 % en Moselle, +8 % dans la Marne, +25 % en Meurthe-et-Moselle et +48 % dans le Haut-Rhin. À l'inverse, hormis la Haute-Marne qui affiche une progression de 11 %, les autorisations de construction de logements se contractent dans la quasi-totalité des département ruraux. Le repli varie de 8 % dans les Vosges à 20 % dans les Ardennes.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Jan 17 à Déc 17)	N/N-1 (%)*	
Ardennes	530	-20	
Aube	1 300	-11	
Marne	3 010	8	
Haute-Marne	310	11	
Meurthe-et-Moselle	3 090	25	
Meuse	270	-7	
Moselle	6 090	4	
Bas-Rhin	9 080	2	
Haut-Rhin	4 850	48	
Vosges	880	-8	
Région Grand Est	29 400	9	
France entière	497 000	8	

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2017

[:] douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2017

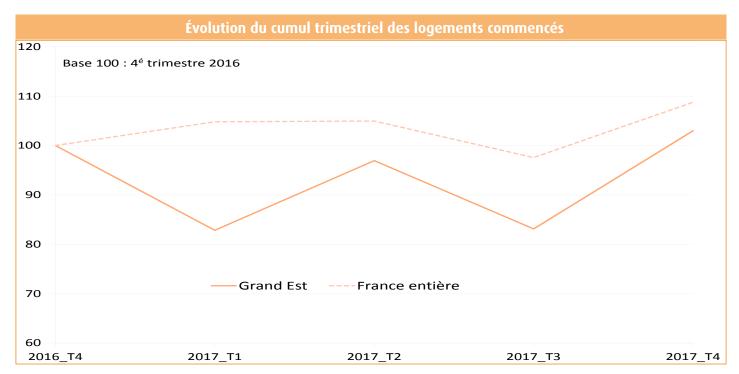
Logements commencés

Au 4e trimestre 2017, les mises en chantier de logement dans le Grand Est augmentent de 44 % par rapport au 3e trimestre. En cumul annuel, la croissance des mises en chantier s'amplifie. Cellesci atteignent 24 500 logements, soit une hausse de 16 % par rapport à l'année 2016. C'est la première fois que le volume annuel dépasse la barre des 24 500 logements commencés depuis octobre 2013 (24 800 logements).

Au niveau départemental, excepté dans la Marne où les mises en chantier sont en repli de 16 %, tous les départements sont en progression. La hausse varie de 2 % dans les Ardennes à 47 % dans la Meuse. Dans le Bas-Rhin et la Moselle, deux départements qui concentrent sur leurs territoires plus de 50 % des logements commencés de la région, les taux de progression sont respectivement de 21 % et 29 %.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Jan 17 à Déc 17)	N/N-1 (%)*
Ardennes	590	2
Aube	1 110	10
Marne	2 260	-16
Haute-Marne	260	22
Meurthe-et-Moselle	2 820	39
Meuse	300	47
Moselle	5 240	29
Bas-Rhin	8 060	21
Haut-Rhin	3 110	3
Vosges	780	4
Région Grand Est	24 500	16
France entière	418 900	16

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin décembre 2017 : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2017

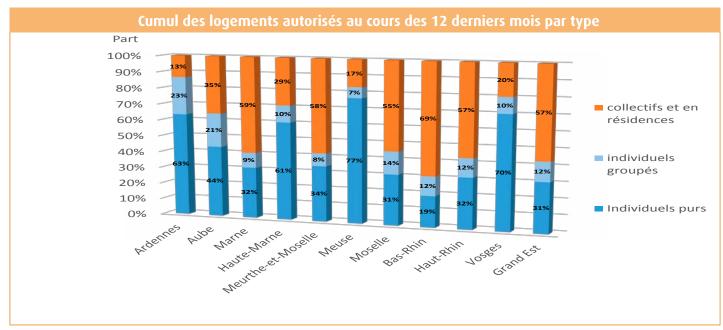
Type de logements

La hausse de 9 % des autorisations de construction dans la région Grand Est est portée par l'ensemble des segments de la construction. Ainsi les parcs individuel et collectif progressent respectivement de 11 et 8 %. Les autorisations de construction de logements individuels purs sont en hausse de 12 %, soit 3 points de plus que les logements individuels groupés (+9 %).

Il en est de même pour les mises en chantier: la hausse atteint 20 % pour les logements collectifs et en résidences et 10 % pour les logements individuels. Avec 8 200 logements, le parc individuel pur dépasse pour la première fois depuis janvier 2014 la barre des 8 100 logements.

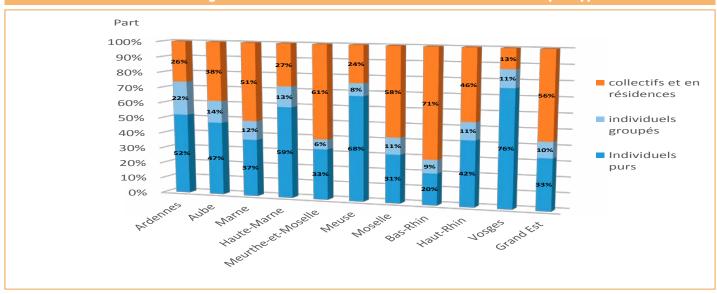
Nombre de logements par type	12 derniers mois (Jan 17 à Déc	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	29 400	9	8
individuels	12 700	11	11
individuels purs	9 100	12	14
individuels groupés	3 500	9	5
collectifs et en résidences	16 700	8	6
Logements commencés	24 500	16	16
individuels	10 700	10	13
individuels purs	8 200	12	15
individuels groupés	2 500	6	9
collectifs et en résidences	13 900	20	17

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2017 : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2017





Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2017

CONNAISSANCE | CONSTRUCTION DE LOGEMENTS Nº 31 | février 2018

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble informations relatives autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la <u>notice méthodologique</u> téléchargeable sur le site du SDES :

http://www.statistiques. developpement-durable.gouv.fr/ fileadmin/documents/Themes/ Logement-Construction/Construction/ Logements/notice-methodologiquesitadel2-fevrier-2015-v2.pdf

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038 57071 METZ Cedex 03

Tél.: 03 87 62 81 00 - Fax: 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN Mise en page : DREAL Grand Est

ISSN : 2556-6431